



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 DECEMBRE 2016 — PROCÈS-VERBAL —

L'assemblée générale de l'Amicale de Sceaux-Robinson s'est tenue le 3 décembre 2016 dans les locaux municipaux sis au 20 rue des Imbergères, sous la présidence d'Yves ARCHIMBAUD. Sont présents ou représentés 33 membres adhérents à jour de leur cotisation sur 62. Le quorum statutaire de $\frac{1}{4}$ des adhérents étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 11H15. Yves ARCHIMBAUD prend la parole pour souhaiter la bienvenue et présenter l'ordre du jour :

- rapport moral,
- rapport financier,
- renouvellement du Conseil d'Administration,
- perspectives 2017,
- discussion.

1. Rapport moral

Yves ARCHIMBAUD présente le rapport moral de l'année 2016.

En introduction, il cite les actions principales de l'Amicale au cours de cette année :

- Le PLU,
 - Réunions avec les autres associations,
 - Réunions avec la Mairie,
- Les autres relations avec la Mairie,
 - Echanges par mail
 - Une réunion le 11/10/2016
- Le Paladin,
- La participation aux réunions de Sud Environnement,
- La communication avec les adhérents,
- Les activités conviviales.

1.1. Le PLU

Yves ARCHIMBAUD passe la parole à Pierre COURBON. Sa présentation du bilan des actions de l'Amicale sur le Plan Local d'Urbanisme de notre ville est structurée en 4 points :

- A. Constats sur notre futur cadre de vie,
- B. Une longue démarche depuis 2015 aboutissant en 2016,
- C. Le bilan,
- D. Un futur incertain.

A. Constats sur notre futur cadre de vie

le Grand Paris, fruits de plusieurs lois :

- La Métropole du Grand Paris et ses 12 territoires...Elle a été créée et aménagée par différentes lois. Son objectif est un projet d'aménagement à l'échelle de la métropole, pour résoudre la crise du logement.
- Vocation à améliorer le cadre de vie des habitants, à corriger les inégalités territoriales et à construire une ville durable...Derrière le logement, se cache la densification sur la petite couronne.
- Un cadre de vie, qui se densifiera plus au sein de la Métropole, autour d'un projet de transport, le Grand Paris Express pour 2030 (5 ans de retard dès 2016), qui asséchera les finances publiques. Il existe des doutes sur le financement au-delà de 10 ans. Il n'est pratiquement rien prévu pour le RER B, alors que le dernier rapport du STIF indique une

amélioration du service pour le RER B, mais pas pour notre branche, avant-dernière en terme de qualité de service.

- Un « Mille-feuille » administratif et politique à la différence de Londres ou Berlin...
 - Urbanisme (Territoire), Transports/Économie (Région), Social (Département/État), => incohérence des compétences entre l'aménagement du territoire et les transports
 - Des transferts de compétences aux dépens des maires, qui ne sont plus responsables, par exemple du PLU.
- Des services aux habitants offerts par chaque territoire :
 - Une continuité de services de l'ancienne intercommunalité, non garantie (équipements culturels, éducatifs, sportifs, d'eau et assainissement, de gestion des déchets ménagers...). Ces services étaient déjà transférés à la communauté, mais le pouvoir du maire sera encore plus dilué dans le territoire. D'où une crainte dans l'homogénéisation des services au sein d'un territoire : à Sceaux les impôts étaient élevés mais le service rendu aussi.

B. Une longue démarche depuis 2015 aboutissant en 2016

- Des réunions de travail chaque mois, en 2015 puis au début 2016 avec les autres associations de quartier :
 - Sur des travaux essentiellement sur les zones pavillonnaires,
 - Des difficultés multiples pour obtenir le projet de PLU validé par le conseil municipal de fin 2015 (documents disponibles une semaine avant).
- Une longue rencontre et un courrier au commissaire enquêteur :
 - Concentrés sur trois améliorations du PLU sur les zones à habitats collectifs, au regard des conseils de professionnels de l'urbanisme, rencontrés lors d'une formation d'IdF Environnement (éviter une liste à la Prévert).
- Des points réguliers dans la newsletter, pour vous tenir au courant, susciter des remontées.

C. Le bilan

Points positifs

- Les échanges avec les autres associations, grâce aux temps consacrés pour avoir des points communs, pour mieux comprendre les textes...
- des travaux sur les zones pavillonnaires en 2015 sur de grands principes (alignement, protection des cœurs, des obligations en zone de pleine terre, séparation entre bâtiments...).
- Quelques propositions sur les zones pavillonnaires ont été reprises par la mairie avant la consultation publique

Points négatifs

Mais des refus sur nos trois demandes sur les zones à habitats collectifs :

- Les hauteurs des immeubles, (cadeau surdimensionné dans le cas d'habitat peu énergivore ; point de vue admis par le commissaire enquêteur)
- Le minimum de pleine terre (problème majeur pour les nappes phréatiques et l'accélération du ruissèlement des eaux) ; Nous risquons de nous retrouver dans la situation de Montrouge où des parkings sont construits sous les squares. Il n'y a quasiment plus de pleine terre.
- La transition plus douce entre zones UC (immeuble collectif) et UE (zone pavillonnaire). La municipalité a accepté qu'il y ait une règle, mais elle a choisi la règle de la 1/2 hauteur, ce qui est un peu faible comme contrainte

D. Un futur incertain

- Les pouvoirs de la municipalité transférés au territoire :
 - Quel dialogue pour l'association et avec qui ?
 - Quel poids de l'association face à cette collectivité de taille plus importante (aucun enthousiasme manifesté par les associations de quartier scéennes pour se fédérer) ?
 - Via Sud Environnement ?
- Un PLU provisoire

- l'arrivée d'un « PLUi » (i comme intercommunalité) du territoire, couvrant des communes, dont certaines sont plus denses que Paris, sans aucune zone pavillonnaire. Le territoire dispose de 3 à 4 ans pour l'établir
- Les existences mêmes du territoire et du « PLUi » sont liées aux élections de 2017,
- Un pari sur la densification et l'urbanisme de notre quartier lié,
- À l'avenir de l'enseignement supérieur dans notre ville, et la création d'immeubles sociaux pour les étudiants...
- Une ville qui est déjà presque aussi dense que Bourg-La-Reine, mais plus qu'Antony.
- Au poids apporté par ce PLU pour la ville dans ses négociations avec la RATP/STIF et les autorités régionales
- Sur l'amélioration de notre branche du RER B,
- Sur la future gare multimodale de Robinson,
- Sur les adaptations des lignes de bus pour rejoindre le Grand Paris Express, les arrêts de Tramways/Ligne 4.

Une discussion s'en suit sur la comparaison de la densification et de l'offre de transports d'autres capitales européennes. On veut densifier mais les transports ne sont pas à la hauteur.

1.2. Les autres relations avec la mairie

L'Amicale a échangé par mail tout au long de l'année avec la Mairie et participé à une réunion bilatérale avec l'équipe municipale pour recueillir des informations, remonter les questions soulevées par les adhérents ou même alerter sur certains points.

Anne AMSON détaille les sujets abordés. Au préalable, elle observe qu'une évolution des relations avec la Mairie est ressentie, en ce sens que cette dernière peut moins souvent apporter des réponses directes et se place donc plus souvent en relais. Il est probable que nous aurons besoin de dialoguer directement avec le territoire ou d'autres instances en fonction de l'évolution des compétences.

Entretien des voiries

En 2019, une nouvelle concession du réseau de distribution de l'électricité sera signée : les négociations sont en cours et il n'y a pas de garantie que les financements dédiés à l'enfouissement soient prorogés (payés par ErDF pour sa partie à ce jour). Aussi au conseil municipal du 24 juin 2015 la Ville a décidé de finir l'enfouissement avant 2019. L'enfouissement implique l'électricité, le téléphone, l'éclairage, la reprise des trottoirs, voire une partie de la voirie.

De nombreux chantiers ont eu lieu, notamment rue des Pépinières. Il reste :

- La fin de l'enfouissement des réseaux avenue de la Gare,
- L'enfouissement des réseaux et le renforcement de la moyenne tension boulevard Desgranges. Les travaux de terrassements en domaine public dureront de mi-novembre jusqu'à la fin de l'année.

La circulation

Le retour au schéma de circulation initial Boulevard Desgranges aura lieu après la fin des travaux de terrassements sur ce boulevard, entre l'avenue de la Gare et la rue Mademoiselle Mars.

D'autres travaux sont annoncés boulevard Desgranges sur la portion située juste après la résidence Vert Pourpre (construction d'un immeuble à la place d'un pavillon) ; ils n'empêcheront en rien le retour au schéma de circulation initial, les camions arrivant par la rue du Maréchal Joffre.

Travaux rue des Clos Saint Marcel/ Résidence du 7-9

La réception des logements du 7-9 rue des Clos Saint Marcel a eu lieu le 19 octobre. Au préalable, des travaux de remise en état de la chaussée au niveau de cette résidence et de la coulée verte ont été effectués.

Travaux rue des Clos Saint Marcel/Cimetière

- Pour la reprise du mur du cimetière, 2 choix s'offraient à la Mairie :
 - Construction d'un nouveau mur, nécessitant des travaux de fondation,
 - Reprise de l'existant.Pour des raisons de budget, la reprise a été décidée et est en cours.
- Concernant l'entretien du cimetière l'essai d'allées stabilisées permettant de résoudre le problème des mauvaises herbes compte-tenu de l'interdiction des produits phytosanitaires a été un succès : ce programme débuté en 2015 a été poursuivi en 2016 et sera continué

Campagne de dératisation

- La dératisation est du ressort du territoire qui y consacre en moyenne moins de moyens que la ville de Sceaux, qui a transféré les crédits au territoire. Celle-ci faisait une dératisation de la totalité de la commune une fois par an alors que le Territoire fait quelques rues.
- Elle nécessite par ailleurs une coordination avec les copropriétés et propriétaires des pavillons, pour tout traiter en même temps, sous peine que ces nuisibles, porteurs potentiels de germes pathogènes, se réfugient dans les zones non-traitées.
- Une campagne a été réalisée du 31/03 au 01/04 qui a concerné la rue des Clos Saint Marcel, mais pas le boulevard Desgranges,
- L'avenue du Plessis a été traitée fin juin,
- Concernant les sacs poubelle de la RATP, la Mairie plusieurs fois saisie est intervenue. Après les rappels la situation s'améliore avant de se dégrader à nouveau. L'Amicale alertera la mairie de nouveau. Véronique CUYERS demande si la mairie est habilitée à verbaliser la RATP.
- Pour demander la dératisation d'autres rues, l'Amicale enverra un courrier au président du Territoire, lorsque son adresse nous aura été communiquée par la Mairie.

Les nuisances au square Robinson

- Les nuisances sonores pouvant résulter de la fermeture tardive de certains commerces ont été signalées au commissaire de police nationale afin que celui-ci soit vigilant sur le sujet,
- Si des habitants du square sont gênés, ils doivent contacter le commissariat de police pour intervention, de sorte qu'une action immédiate puisse être engagée dans le cadre des priorités que les agents de police nationale peuvent avoir à gérer notamment la nuit. Les effectifs de la police nationale ont été fortement réduits. Il y a uniquement une patrouille de nuit pour les communes de Châtenay, Fontenay et Sceaux. Il y a des priorités sur des territoires plus problématiques que le square Robinson.
- Le président du conseil syndical de la résidence Clémencia devrait déposer plainte pour tapage nocturne. Les commerces délivrant des boissons peuvent être ouverts jusqu'à 0h30 à Sceaux. Mme HANOT signale que l'épicerie mentionne 1h et non 0h30. Réponse : Les débits de boissons doivent fermer à 2h du matin (arrêté préfectoral). Il existe à Sceaux un arrêté municipal qui limite leur ouverture à 0h30. L'Amicale posera la question au maire sur la légalité d'ouverture jusqu'à 1h.
- Un trafic de drogue a été mentionné à la Mairie. Nous sommes en attente de sa position. Il est à craindre que la réponse soit la même que pour les nuisances sonores.

Horaires d'intervention des entreprises d'espaces verts

Un arrêté municipal est paru le 6 juillet 2016.

L'article 8 indique les horaires pour les travaux momentanés de bricolage et jardinage:

- ◇ du lundi au vendredi de 8h à 19h30,
- ◇ les samedis de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30,
- ◇ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

1.3. Le PALADIN

Jean NEVEU fait le point sur nos actions depuis la dernière Assemblée Générale :

- Fin 2015 et suite à l'avis de la CADA, nous avons demandé aux instances concernées (Région, STIF, Conseil Départemental, CAHB) l'accès aux données refusées.
- Nous avons reçu le 17 février un CD ROM censé contenir l'intégralité des documents demandés. Il contenait :
 - la convention partenariale à l'identique de celle reçue en août 2014, toutes les données financières et les chiffres étant cachés,
 - Les avenants à la convention dans le même état,
 - Idem pour les rapports d'activité.
- Nous avons attendu les élections régionales pour demander à la nouvelle Présidente d'intervenir auprès du STIF.
- En l'absence de réponse, nous venons de renouveler notre demande à la Région. Un nouveau contrat a dû être signé par le Territoire, mais le STF est partie prenante et est dirigé par la région.

Jean NEVEU garde la parole pour faire part d'une réunion avec le territoire au sujet du ramassage des déchets. Le territoire a signé une nouvelle convention pour 7 ans, applicable au 01/01/2017, ayant pour objectif une économie annuelle de 2M€. Le service va diminuer en conséquence.

Il est prévu deux types de zones : la zone pavillonnaire (ZP) et la zone à habitat collectif (HC). Le distinguo est flou, la rue des Clos Saint Marcel étant classée ZP, malgré ses habitations collectives.

- Ordures ménagères : ramassage en ZP de 6h à 13, et en HC de 15h à 22h ; 2 collectes par semaine au lieu de 3,
- Déchets recyclables : un par semaine,
- Verre : ramassage tous les 15 jours,
- Déchets verts : pas de changement
- Encombrants : 2^{ème} semaine de chaque mois, avec risque à terme d'un ramassage payant

Il est prévu une réunion d'information le 6 décembre. Il y aura une période transitoire de 3 à 4 mois avant de faire un bilan. Il est aussi prévu des ambassadeurs du tri !

Cette nouvelle organisation est susceptible de générer des difficultés dans le collectif (renégociation de contrat avec le gardien ou société de collecte, qui plus est avec un préavis trop court...)

Yves ARCHIMBAUD rappelle que nous avons demandé l'extension du ramassage en période hivernale et que cela nous avait été refusé.

Jean NEVEU indique l'existence du site info.dechets@valleesud.fr pour avoir plus d'informations. IL existe également un n° de téléphone, le 0 800 02 92 92, mais personne ne décroche.

1.4. La participation aux réunions de Sud Environnement.

Jean HERZOG qui représente l'Amicale aux réunions de Sud Environnement rappelle les activités de cette association :

- Une veille législative et réglementaire
- Informer régulièrement les associations sur l'évolution du projet de Métropole du Grand Paris
- Le suivi des procédures d'élaboration des PLU communaux
- Demande auprès de l'Etablissement Public du Territoire (EPT) d'aborder les sujets suivants :
 - Modalités de concertation entre EPT et associations
 - Le plan climat-air-énergie
 - La préparation du futur plan d'urbanisme territorial
- Informer les associations sur la loi de transition énergétique pour la croissance verte et ses conséquences
- Avis sur le Projet de tram T10 (Croix de Berny et Clamart)

Sud Environnement milite également pour la mise en place d'un conseil de développement au sein de la Métropole du Grand Paris (MGP), laquelle doit élaborer un schéma de cohérence territoriale (SCOT) devant servir de base aux PLU territoriaux

Yves ARCHIMBAUD reprend la parole pour commenter les autres activités de l'Association.

1.5. La communication avec les adhérents,

Yves ARCHIMBAUD reprend la parole.

Nous avons publié deux lettres cette année, une en mai l'autre en novembre, que nous distribuons dans 1600 boîtes aux lettres. Les gens sont contents de cette lettre, mais le résultat est maigre avec 62 adhérents.

Nous avons par ailleurs communiqué par mail avec nos adhérents, soit pour signaler des événements, soit pour diffuser le compte-rendu de la réunion avec la Mairie.

1.6. Les activités conviviales.

L'Amicale a organisé un dîner de rue le 25 juin à midi, et le buffet qui suit cette assemblée générale du 3 décembre.

L'assemblée passe au vote et adopte le rapport moral à l'unanimité.

2. Rapport financier

Claude LAVALETTE, trésorier de l'association, présente le rapport financier.

Le bilan est à peu près identique à celui de l'année dernière, un peu plus important au niveau de la balance à 7504,88 €.

Les dépenses s'élèvent à 3409.74 €. Elles concernent :

| | | |
|---------------------------------|------------|------------|
| • les frais de fonctionnement : | | 1 514,24 € |
| o Assurances : | 187,54 € | |
| o Cotisations Sud Environnement | 61,70 € | |
| o Cotisations A.U.T. | 33,00 € | |
| o Virement sur Livret A | 1 000,00 € | |
| o Carte pour 1000 photocopies | 68,00 € | |
| o Enveloppes timbrées : | 164,00 € | |
| • les actions : | | 914,40 € |
| o Lettre n° 39 (20 pages) | 457,20 € | |
| o Lettre n° 39 (20 pages) | 457,20 € | |
| • les manifestations : | | 981,10 € |
| o Collation de l'AG 2015 | 624,98 € | |
| o Divers | 268,58 € | |
| o Dîner de rue 2016 | 87,54 € | |

Les frais de collation sont supérieurs à ceux de l'année dernière (prise en charge partielle par l'Association)

Les recettes s'élèvent à 2605,00 €. Elles concernent :

| | |
|---|------------|
| • les cotisations 2016 (62adhérents) | 992,00 € |
| • le soutien des bienfaiteurs (20 soutiens) | 148,00 € |
| • les recettes de publicité | 1 030,00 € |
| • divers (participation repas AG) | 435,00 € |

A noter que nous avons 62adhérents, contre 54 l'année précédente, et que les soutiens augmentent.

Les recettes de publicité sont en baisse et nous serons 24 au repas de l'AG contre 28 l'année dernière.

Le compte courant présente un solde créditeur de 144,73 € et le livret A de 4 628,70 €, après un virement de 1 000€.

La balance s'établit à 8 183,17 €, plus positif que l'année dernière.

Notre réserve nous permet une éventuelle action et de participer aux frais d'activités conviviales (collations).

L'assemblée passe au vote et adopte le rapport financier à l'unanimité.

3. Renouveau du Conseil d'Administration

Cette année 2 postes sont à pourvoir suite à des fins de mandat :

- Pierre COURBON, qui se représente,
- Jean HERZOG, qui se représente..

Aucune autre candidature ne s'est manifestée.

Les deux candidats sont élus à l'unanimité.

4. Perspectives pour l'année 2017

En préambule, Yves ARCHIMBAUD rappelle qu'en 2016 nous avons constaté que le pouvoir de la Mairie a fortement diminué : nuisances, dératisation sont des compétences nationales ou du territoire pour lesquelles le maire n'est pas averti. Comme annoncé, le ramassage des poubelles va diminuer.

En bref, en tant qu'association nous avons des relations avec la Mairie dont les pouvoirs diminuent et au niveau du territoire, nous ne représentons rien. Le poids de notre association risque d'être de plus en plus négligeable dans l'avenir

Les perspectives pour l'année 2017 sont :

- Poursuite de nos rencontres avec l'équipe municipale pour obtenir des informations sur :
 - ✓ La zone de projet des 4 Chemins,
 - ✓ Le pôle multimodal Robinson
 - ✓ L'aménagement du quartier.
- Concertation avec les autres associations : si elles veulent poursuivre la concertation, l'Amicale est ouverte, ce qui n'est pas le cas de toutes les associations toujours évident compte tenu de la forte personnalité de certaines personnes avec lesquelles il est difficile de discuter.
- Participation aux réunions de Sud Environnement qui nous apporte nombre d'informations.

5. Discussion

Yves ARCHIMBAUD donne la parole à l'assistance pour connaître les attentes de la part de l'Amicale.

Mme CUYPERS prend la parole :

- Elle demande quel est le devenir du tennis du gymnase de Clos Saint Marcel : quelles sont les actions de l'Amicale pour faciliter la mise à disposition et l'entretien de ces tennis ?
- Elle constate qu'il a beaucoup été fait pour la circulation douce concernant les vélos mais que cette circulation douce se fait suggère majoritairement à pied : il y a des endroits dans Sceaux où il est impossible de passer avec des poussettes, caddies ou fauteuils roulants : exemple : le passage piéton en bas de la rue de la Flèche où il existe une grande marche de part et d'autre pour y accéder. La Municipalité peut-elle profiter des travaux encours, notamment la reprise des trottoirs, pour faciliter la circulation douce à pied ?

Yves ARCHIMBAUD répond qu'en ce qui concerne les tennis, nous avons eu l'information l'année dernière qu'ils étaient appelés à disparaître et seraient remplacés par un gymnase à un horizon de 5 à 10 ans. La Mairie ne veut pas mettre en place un système de location par internet. Suite à une question de Mme BONNAY, l'Amicale reposera la question d'acceptation des tickets par le gardien qui s'occupe du gymnase.

En ce qui concerne les trottoirs, un certain nombre sont à refaire, mais si les chaussées sont plates, les trottoirs sont ondulés en raison des bateaux nécessités par l'accès aux habitations. Le problème sera remonté à la Mairie.

M. CUYPERS recommande qu'à la l'occasion de la reprise de l'éclairage Boulevard Desgranges les poteaux soient placés de façon à maximiser la largeur utile du trottoir, permettant l'usage de fauteuil roulant.

M. BLASINI trouve que les rues sont très noires à Sceaux. Yves ARCHIMBAUD répond que les nouveaux éclairages sont plus puissants et certains s'en plaignent. M. CUYPERS préconise de mettre les lampadaires avenue de la Gare côté grand trottoir et non pas du côté des tilleuls.

M. BLASINI trouve que la rue Mademoiselle Mars est complètement fissurée dans la partie basse suite au passage des camions. Il faudrait plus de suivi des travaux de la part de la Mairie et un revêtement plus épais, notamment au niveau des trottoirs.

Yves ARCHIMBAUD propose de demander à la Mairie un bilan des rues du quartier, que les promoteurs soient mis à contribution pour réparer les dégâts occasionnés du quartier et rappelle que nous avons le problème récurrent des camions qui livrent la faculté de droit alors que la rue des Clos Saint Marcel est interdite au plus de 3,5t.

M. BLASINI propose qu'il y ait plus de zone bleue dans Sceaux. Jean NEVEU rappelle que la politique des parcmètres a conduit à ce que l'on puisse se garer dans notre quartier. Il est par ailleurs demandé que l'on puisse payer au parcmètre avec une carte bleue.

L'Amicale s'engage à faire remonter les propositions avancées lors de cette discussion, ainsi que de reposer la question du devenir d'une zone douce Boulevard Desgranges.

Yves ARCHIMBAUD clôt la séance à 12 h 30 après avoir remercié les membres du Conseil d'Administration qui animent bénévolement l'Association ainsi que les participants de l'AG.

Le président

Yves ARCHIMBAUD



Le secrétaire

Bernard HERRENG